



ADMINISTRATION COMMUNALE DE TANDEL

Bureau de la Population / État civil

6, Hauptstrooss

L-9350 BASTENDORF

Tél: 803 803 232

Email : claudine.welter@tandel.lu www.tandel.lu

Réf. Dossier : EAU/AUT/23/0750

Bastendorf, le 05.09.2024

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 24, alinéa 2, de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que par décision de Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité du 31 juillet 2024, n° EAU/AUT/23/0750, le syndicat intercommunal SIDEN, a eu l'autorisation pour la mise en conformité du déversoir d'orage Tandel 2 (Nord) à Tandel.

Le public pourra consulter le texte de ladite décision au bureau de la population de Tandel à Bastendorf pendant les heures d'ouverture dudit bureau durant le délai de quarante jours à partir de ce jour et ce jusqu'au 14 octobre 2024 inclus.

Contre la présente décision d'autorisation un recours doit être interjeté auprès du Tribunal Administratif, qui statuera comme juge du fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de 40 jours à partir de la notification de la présente décision, par requête signée d'un avocat.

pour la Bourgmestre,

